

CURRICULUM VITAE

Prof. Dr. Jacques STEENBERGEN **Président**

Prof. Dr. Jacques Steenbergen (né à Anvers en 1949) est depuis sa création comme autorité indépendante en 2013 président de l'Autorité Belge de la Concurrence. Il a été de 2007 à 2013 directeur général de la Direction générale Concurrence dans l'autorité précédente au sein du SPF Economie. Il est professeur extraordinaire émérite à l'Université de Leuven où il a été chargé du cours de droit de la concurrence de 1980 à 2014. Il était avant associé dans le cabinet Allen & Overy, et il a été référendaire dans le cabinet du Président de la Cour de Justice et stagiaire chez Maître Pierre van Ommeslaghe.

Il est entre autres membre du Bureau du Comité de la concurrence de l'OCDE, membre du comité de rédaction et de 2003 à 2012 rédacteur en chef de la revue belgo-hollandaise de droit économique européen SEW, membre du Comité scientifique de la revue Concurrences, et membre et de 2007 à 2013 président du Conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire royal néerlandophone de Bruxelles. Il est avocat honoraire et ancien membre de l'assemblée générale de l'Ordre des Barreaux Flamands et du conseil de l'Ordre néerlandais des Avocats au Barreau de Bruxelles.

Il a donné des conférences, des cours et des séminaires et il a été membre de commissions de doctorat ou de nominations dans des universités et instituts en Autriche, en Belgique, en Chine, en Espagne, en France, en Hongrie, en Italie, aux Etats-Unis, aux Pays Bas, en Pologne, en Roumanie, dans le Royaume Uni et en Turquie. Il a aussi donné des conférences ou présidé des colloques en Allemagne, en Australie, au Brésil, en Chypre, en Estonie, en Grèce, au Japon, en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, à Malte, au Maroc, au Portugal, en Slovaquie, en Slovénie en Suisse, en République Tchèque et en Tunisie.

Il est l'auteur de plusieurs publications traitant du droit de la concurrence, le droit communautaire et le commerce international.

Il a obtenu en 1978 le degré de docteur en droit à la KU Leuven avec une thèse écrite sous la direction du professeur Walter van Gerven sur la protection juridique et les entreprises en difficultés. Il détient une licence en droit de la KU Leuven (1972), ainsi que le diplôme de candidat en philosophie et le certificat équivalent en sciences économiques de l'Université d'Anvers (UFSIA) (1969).

Pour de plus amples informations :

Site internet : <http://www.concurrence.be>